

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE393

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Florence Goulet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER D

Compléter l'alinéa 3 par les deux phrases suivantes :

« Le rapport s'applique à mettre en lumière les formations spécifiques à la filière nucléaire proposées par Électricité de France à ses salariés et à ses apprentis. Il propose éventuellement la mise en place d'une école interne dédiée à ladite filière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme de relance du nucléaire qui sera rendu possible par ce projet de loi, oblige les acteurs de la filière à une mobilisation sans précédent, notamment en termes de main d'œuvre spécialisée : il faudra former et recruter massivement pour réaliser ce programme ambitieux dans des délais serrés. Il en va de notre indépendance énergétique à l'horizon 2030-2040.

L'entreprise EDF propose déjà de nombreuses formations à disposition des jeunes comme de ses salariés, ou de personnes en recherche de reconversion.

Nous proposons d'étudier la possibilité de constituer une école interne dédiée aux métiers du nucléaire.